



MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle à l'effet :

Que lors de la séance du conseil du 9 janvier 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 2024-464
RÈGLEMENT 2023-464 IMPOSANT LES TAXES ET COMPENSATIONS EXIGIBLES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR
PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2024

Le règlement est disponible au bureau municipal pour consultation et sur le site web.

Que ledit règlement entrera en vigueur lors de sa publication

FAIT À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 10^e jour de janvier 2024.

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Majella René, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 10^e jour de janvier 2024 entre 9h et 17h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^e jour janvier 2024

Majella René,
Directrice générale et greffière-trésorière